

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement**



PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER ANNUEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° : D/1418/A2

PREPARATIFS DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE 2022 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE TROTTOIRS SUR LE RESEAU ROUTIER DE DAKAR

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2019.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer le programme d'entretien routier annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements pour les préparatifs des jeux olympiques de la jeunesse de 2022 (travaux d'aménagement et de réhabilitation de trottoirs sur les routes revêtues dans la région de Dakar).
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux. Les travaux seront exécutés en un (1) lot unique.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n°2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal

Rue David DIOP x F, Fann Résidence

Tel : +221 33 869 07 51 – Fax : +221 33 864 63 50

E mail : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, bsenghor@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables de 09H 00 à 17H 00 à partir du **06 janvier 2020**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :
 - i. avoir réalisé au cours des cinq (5) dernières années à partir de 2015, deux (2) marchés similaires ayant chacun une valeur minimale de **deux milliards quatre cent millions (2 400 000 000) FCFA** ;
 - ii. avoir au cours des trois (3) dernières années à compter de 2016 au minimum un chiffre d'affaires moyen annuel de **quatre milliards (4 000 000 000) FCFA** ;
 - iii. disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'un établissement financier de premier ordre d'un montant équivalent à **un milliard (1 000 000 000) FCFA** ;
 - iv. Soumettre des états financiers certifiés par des experts ou cabinets d'experts comptables agréés par l'ONECCA pour les trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante Mille (50 000) FCFA** par versement au compte n°SN 153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.
8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 04 février 2020 à 10 heures 30 minutes précises**.
9. Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 04 février 2020 à 10 heures 30 minutes précises**.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **cinquante millions (50 000 000) FCFA**. La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.
11. La durée de validité des offres est **de cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE